

L'accueil : un moment clé de la construction du rapport à l'Autre. L'exemple de la Suisse

Claudio Bolzman*

Claudio Bolzman souligne ici les étapes dans le temps de l'accueil des étrangers en Suisse : accueil avec rapport de force, accueil de conjuration de l'invisible, et surtout accueil différencié du migrant selon son origine, sa religion, son niveau de qualification, les conditions de son émigration. Trois cercles de différentiation : étrangers de l'Europe en général, étrangers de Etats industrialisés hors Europe, et le troisième cercle regroupe les pays du Sud et de l'Est. Les portes sont pratiquement fermées pour les ressortissants de ces derniers.

Sans oublier les "NEM" (Non Entrée en Matière), ces étrangers sans papiers et dont on ne connaît ni noms ni pays).

Les sans noms et sans droits.

Dans un contexte de migrations l'accueil constitue une étape décisive. C'est le moment où l'Autre, l'inconnu entre pour la première fois en contact avec Nous. A travers ce contact, nous lui donnons des signes de qui nous sommes, de comment nous le percevons et, surtout, de quels types de relations il pourrait avoir avec nous. Ceux qui accueillent se trouvent en effet, en position de force par rapport à celui qui est accueilli.

A travers l'accueil se joue donc la trame de ce que pourront être nos liens à l'avenir, nous modélisons leurs contours possibles. Nous faisons en effet passer un message à l'Autre concernant les limites et les possibilités de la relation. C'est à partir de l'accueil que le migrant s'initie à la nouvelle société, à ce qu'elle attend de lui, à ce qu'elle est disposée à faire pour lui. C'est à travers ce premier contact qu'il entraperçoit les valeurs, normes et pratiques quotidiennes valorisées dans le nouveau milieu.

Par ailleurs, le type d'accueil qui est fourni à l'Autre influence de manière considérable ses chances de faire face aux difficultés liées au déplacement d'une société à une autre, autrement dit, les modalités concrètes de son insertion initiale dans le nouveau contexte. De plus, pour les migrants autorisés à rester dans le pays, l'accueil peut affecter le processus d'installation à long terme.

* Sociologue et Professeur à l'Institut d'études sociales de Genève, et à l'Université de Genève.



nit les conditions juridiques, pratiques, voire symboliques de leur participation à la société d'arrivée (Bolzman, 1993). En effet, l'accueil concerne des questions aussi importantes que le droit de vivre en famille, l'accès à l'emploi, le logement, l'information, l'apprentissage de la langue, la reconnaissance identitaire ou la scolarité des enfants. Mais surtout l'accueil est important de par les gestes et les interactions concrètes qui laissent entrevoir aux nouveaux arrivants qu'ils sont soit les bienvenus, soit les malvenus.

Les conditions d'accueil ne sont pas les mêmes pour tous les migrants ; elles varient en fonction des politiques d'immigration et d'asile, qui évoluent selon la conjoncture économique, sociale et politique de la société de destination. Elles varient également en fonction de l'image que l'on se fait des migrants, de l'idée que l'on a de leurs motivations à émigrer, de leurs besoins et de leurs aspirations. Dans la mesure où les sociétés de destination ne sont pas homogènes, ces conditions varient à leur tour en fonction des types d'acteurs qui interviennent dans le processus : ceux-

La mise en place d'un dispositif d'accueil des migrants suppose que des choix soient faits, des priorités établies quant aux parcours d'insertion (ou de mise à l'écart) qui leur est proposé. Ce dispositif défi-

ci peuvent avoir une vision différente de l'accueil selon leur idéologie (plus ou moins réceptive à l'Autre) et selon leurs rôles respectifs dans le dispositif d'accueil (agents de contrôle, travailleurs sociaux, enseignants, bénévoles, etc.). Le processus d'accueil se construit à travers les interactions complexes entre ces acteurs, dans un contexte donné.

A partir de quelques images fortes qui nous semblent emblématiques de différentes périodes, nous tenterons de mettre en évidence quelques tendances marquantes de l'accueil en Suisse au cours de ces 50 dernières années. Il s'agira d'un parcours forcément incomplet et schématique. Une analyse plus nuancée aurait nécessité d'un espace bien plus important que le cadre de cet article. De plus, l'analyse ce limitera à l'accueil, sans aborder les processus d'insertion ou d'intégration à plus long terme.

Un accueil collectif impersonnel et quasi militaire

Première image. C'est l'année 1963. Un train arrive à la Gare Cornavin de Genève en provenance d'Italie. Il est 4 heures du matin. Des voyageurs fatigués prennent possession des quais. On sépare les hommes et les femmes qui doivent attendre en rangées, le torse nu, afin de faire un radiographie du thorax. Beaucoup de femmes sont choquées de devoir se montrer nues devant leurs compatriotes. Elles trouvent la démarche d'autant plus choquante qu'elles avaient dû, tout comme les hommes, passer une visite sanitaire dans leur pays d'origine avant d'obtenir l'autorisation de partir. Mais les autorités suisses s'en méfient...

C'est la période de la rotation qui s'étend depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'en 1964. On veut des bras, des travailleuses et des travailleurs aptes à la

tâche, mais on ne se soucie guère des êtres humains. On veut de la force de travail provisoire, utile à court terme à l'économie. Les familles ne sont pas les bienvenues, puisqu'elles engendrent des coûts supplémentaires. Il s'agit de gérer de manière rationnelle un « stock » de salariés. L'accueil est donc limité au strict minimum nécessaire à la subsistance de ces masses laborieuses. Les soucis sociaux et humanitaires sont délégués aux Eglises, aux associations privées charitables et aux syndicats du pays d'origine.

Rendre invisible l'Autre perturbateur

Deuxième image. Nous sommes à la fin des années 1960. Une initiative populaire contre la « surpopulation étrangère » est lancée. Elle est connue dans l'histoire comme « initiative Schwarzenbach », du nom de son porte-parole. Cette initiative demande la diminution d'un tiers de la population étrangère résidante en Suisse, à savoir 300 000 personnes, principalement des Espagnols et des Italiens. L'initiative est rejetée de justesse par 52% des votants. Elle sera suivie, dans les années 1970, par quatre autres initiatives du même type. Pour les résidants étrangers le signal est clair : ils ne seront jamais acceptés comme des citoyens en Suisse.

A la même époque, un enfant espagnol de 5 ans, que ses parents avaient fait entrer clandestinement en Suisse (pendant cette période le regroupement familial pour les travailleurs immigrés est très difficile) va pour la première fois à l'école. La maîtresse demande à chaque enfant son prénom. Quand son tour arrive, il dit qu'il s'appelle Fernando. La maîtresse lui répond « ici c'est Fernand », il répète « Je suis Fernand » (Melgar, 1992).

C'est la période dite de stabilisation, qui va de 1964 jusqu'en 1975. On a rendu les

entrées en Suisse plus difficiles, mais on a permis, avec beaucoup de restrictions, le regroupement familial et l'installation d'un certain nombre de migrants. On perçoit les étrangers et leurs familles comme une masse des gens qui *posent des problèmes* à la société suisse de par leur seule présence. Pour certains la difficulté réside dans leur nombre trop élevé et il faut donc le réduire ; pour d'autres, il est nécessaire de faire disparaître leurs spécificités et les problèmes s'effaceront en même temps. Il faut donc une politique assimilationniste, en particulier à l'égard de la deuxième génération.

L'accueil est donc soit hostile - on fait sentir à ces « outsiders » qu'ils sont indésirables -, soit très normatif - il faut qu'ils oublient qui ils sont, qu'ils effacent les traces de leurs origines, qu'ils gomment toute indice pouvant les stigmatiser, pour être acceptés par les membres du groupe « établi » (Elias et Scotson, 1997).

Répondre de manière pragmatique aux problèmes des migrants

Troisième image. Nous sommes dans la seconde moitié des années 1970. Joao est un jeune de 13 ans. Il vient d'arriver en Suisse pour rejoindre ses parents, dans le cadre du regroupement familial. Afin d'apprendre le français et de se familiariser avec la réalité helvétique, il a été inscrit dans une classe d'accueil. Ces classes existent depuis 1972 dans le canton de Genève ; leur but est de faciliter l'adaptation de nouveaux arrivants âgés de plus de 12 ans. Dès que Joao aura atteint le niveau requis, il pourra être intégré dans une classe dite « ordinaire ». Par ailleurs, ses parents l'ont inscrit dans les cours de portugais organisés par le Consulat de leur pays. Dans cette nouvelle période, on commence à considérer que les étrangers qui viennent

d'arriver *ont des problèmes*, entre autres du fait de leur déplacement, et qu'il faut tenir compte davantage de leur situation et de leurs rythmes, dans le processus d'insertion.

On passe à une politique adaptative, plus pragmatique. L'expérience a mis en évidence qu'il ne faut pas brusquer les gens. L'école se trouve à l'avant-garde de ce processus.

L'accueil devient plus empathique, grâce en particulier à l'action des associations de défense des droits des immigrés ou des associations d'immigrés elles-mêmes.

Par ailleurs, de nombreux immigrés se trouvent confrontés à l'impossibilité de procéder de manière légale au regroupement familial et font venir, surmontant tous sorts d'obstacles, leurs enfants en Suisse. Ces enfants doivent « vivre dans l'ombre », dans la clandestinité. Des associations, comme le Centre de Contact Suisses-immigrés, fondé à Genève en 1974, se battent pour le droit à l'éducation pour tous les enfants, indépendamment de leur statut légal. Cette association, en collaboration avec d'autres, crée une Petite Ecole fonctionnant sur une base associative, afin que tous les enfants puissent être scolarisés, en attendant que l'école publique les accepte enfin en son sein (Perregaux et Togni, 1989).

Un traitement différencié selon l'origine et les circonstances des migrants

Quatrième image. Nous avançons dans le temps et nous retrouvons en 1991. Luigi vient d'arriver en Suisse. Il s'agit d'un ingénieur italien. Même s'il trouve les Suisses un peu froids, il loue leur efficacité. Pour lui tout a été simple : il est arrivé avec un contrat de travail en poche et a obtenu

un permis de séjour tout de suite. Son entreprise l'a mis en contact avec une Agence immobilière et il a pu trouver un logement sans problème. On l'a également informé sur le système scolaire et il a pu discuter avec la directrice de l'école où va aller son fils, sur les différentes options qui s'ouvrent à lui.

A la même époque, Vera une exilée kurde, vient aussi d'arriver en Suisse. Elle était enseignante dans son pays. Comme d'autres demandeurs d'asile, elle a été placée dans un Foyer d'accueil avec sa famille. Après quelques mois de séjour dans ce Foyer, elle demande de l'aide à une connaissance pour écrire une lettre à un journal, dans laquelle elle critique les conditions d'accueil. Suite à cette lettre elle est invitée à s'exprimer devant les étudiants en travail social. Voici quelques extraits de son intervention :

« J'ai le sentiment de ne pas être « normale », en bonne santé. Mais bien franchement, je crois que la situation matérielle quotidienne dans laquelle je vis comme les autres n'est absolument pas normale non plus, et ne risque pas de me faire retrouver mon équilibre...

Excusez-moi d'être impolie envers vous, mais ce n'est pas normal d'avoir un assistant, comme on a un médecin de famille ou un garagiste de confiance. Vous n'avez pas d'assistant, vous êtes des adultes responsables. Bien sûr que nous avons besoin d'être aidés, de mille manières! Mais ce n'est pas normal de vivre dans la promiscuité d'un foyer (...), même le plus joli foyer du monde, le plus intelligemment aménagé. C'est bien sûr un toit et un chauffage l'hiver, mais ce n'est pas un lieu où une personne voudrait élever ses enfants.

Ne pensez pas que je ne connaisse pas la condition du logement en Suisse; ne pensez pas, s'il vous plaît que je sois ingrate et exigeante. Je vous dis simplement que ce n'est pas agréable. En réalité je n'ose pas vous dire que c'est souvent odieux. Et ne pensez pas que je suis délicate à cause de mon milieu social d'origine. Je vois bien, j'écoute bien, que les pauvres ne trouvent pas ça plus facile que moi.

Car pauvre ou non, nous sommes des grandes personnes, et nous nous faisons réprimander comme des enfants parce que nous n'avons pas fait telle ou telle chose, ou parce que nous avons demandé tel ou tel service. J'ai souvent le senti-

ment que, pour certains assistants, à certains jours, à certaines occasions, nous ne sommes pas des êtres humains : ils ont le droit, eux, d'être des êtres humains, et donc de s'énerver quelquefois, d'avoir des paroles violentes, ou des réactions vives. Mais nous, nous devons rester «à notre place» et «comprendre la situation», et aller sur la route qu'ils ont décidé être la meilleure pour nous. Cette route, et pas une autre. (...) Comme à des enfants ils nous disent que nous ne sommes pas raisonnables. Et souvent ils le disent avec brutalité. Et ils nous blessent dans nos sentiments humains et notre dignité. (...) Ce qui fait souffrir, c'est que, pour un petit problème de vie quotidienne, on nous offense: on nous crie après, on nous fouette avec des mots, et nous ne sommes pas à armes égales, ni dans la position sociale, ni même dans la possibilité de manier le français! Nous ne pouvons pas répondre... Je crois que la vie dans les foyers est mauvaise pour notre santé morale et mentale, comme il est mauvais d'être suspendu à la réponse de Berne sans pouvoir investir l'avenir, comme il est mauvais de voir effacer le passé, comme il est mauvais d'être considéré comme des indésirables et non pas comme des victimes du manque de respect des Droits de l'Homme (Kabi, 1991, p. 8-9) ».

Les années 1990 se caractérisent par une refonte de la politique migratoire de la Suisse. Celle-ci vise à développer une politique qui la rapproche de l'Union européenne. Elle officialise une conception dite

ALAP

(*Association pour le Logement, l'Accueil, la Promotion des Travailleurs et membres de leurs familles en Haute-Savoie*)

« [...] Les associations du CLARA ont contribué à inscrire l'accueil des étrangers et toutes les actions dites « d'intégration » dans le champ de l'action sociale.

[...] Aujourd'hui nous oeuvrons au sein de nombreux réseaux de partenaires, dans le cadre de nos nouveaux programmes d'action, qui concerne la lutte contre les pratiques discriminatoires dans l'accès au logement et dans l'accès à l'emploi, le conseil socio-juridique et l'interprétariat social .

Nous avons conscience que la citoyenneté ne peut se construire qu'entre des individus égaux en droit, que l'intégration se construit par la participation de l'individu à la vie sociale tant au niveau de groupes particuliers que de la société globale et que la diversité n'est pas un obstacle à la cohésion sociale.

La place des femmes, le travail, la vie dans un logement décent restent les matrices de l'intégration sociale, elle-même condition de la citoyenneté.

Les transformations ou parfois l'effondrement des entreprises et de certains secteurs industriels, ont bouleversé les systèmes d'appartenance traditionnels, ont provoqué de l'exode et des mouvements migratoires internes et externes, bref des mutations identitaires qui s'expriment par la peur de l'Autre et le cloisonnement entre les différents groupes sociaux et culturels.

Pour les migrants comme pour les autochtones, la cohérence de la culture d'origine a pu être entamée, la transmission trans-générationnelle affectée.

Nous comprenons alors la valeur du travail de mémoire mais aussi l'invitation à prendre en considération les valeurs du pays d'accueil.

Nous entendons que les politiques d'intégration vont désormais s'efforcer de renforcer l'accès à un ensemble de *droits reconnus* (formation linguistique, travail, logement, scolarité, droits administratifs...) et à un contrat d'engagements Nous avons conscience que tout ce qui sera fait pour permettre aux personnes Primo-arrivantes d'appréhender ce double enjeu favorisera leur implication comme acteurs et citoyens.

Enfin, les interventions de l'ALAP concernent également la défense des droits culturels des minorités et des droits des femmes parce qu'ils contribuent à enrichir et faire vivre la démocratie qui elle-même les renforce, et transforme l'ensemble de la société [...].

Odile AUBEL

de « trois cercles » qui divise le monde en trois grandes zones pour le recrutement de la main d'oeuvre :

- le premier cercle comprend les ressortissants des Etats de l'Union européenne

et de l'Association européenne de libre échange ; ces ressortissants ont la priorité pour travailler en Suisse ;

- le deuxième cercle comprend les ressortissants d'autres Etats industrialisés (Etats Unis, Canada, Japon, Australie, etc.) dans lesquels on pourra surtout recruter des spécialistes, en général hautement qualifiés ;

- le troisième cercle comprend les ressortissants d'autres Etats (pays du « Sud » et de « l'Est », dans lesquelles on ne recruterá qu'exceptionnellement ; pour les ressortissants de ces Etats les portes de la Suisse sont donc pratiquement fermées.

Par ailleurs, la politique d'asile doit être le plus dissuasive possible (Cf. Parini, 1997 ; Bolzman, 2001), afin d'empêcher que des personnes des Etats du troisième cercle viennent travailler en Suisse par une voie détournée. L'accueil est donc modulé selon l'origine des migrants : très ouvert et performant pour les ressortissants européens que l'on souhaite voir s'établir en Suisse, fortement restrictif pour les requérants d'asile et les autres ressortissants des pays du Tiers Monde que l'on souhaite voir retourner dans leurs lieux d'origine.

Un accueil différencié selon la qualification

Dernier saut dans le temps. Nous sommes en 2004. Jorge est latino-américain. Il a été engagé comme cadre supérieur dans une grande entreprise multinationale dont le siège européen se trouve à Genève. L'entreprise a négocié avec le gouvernement cantonal des conditions d'accueil très favorables pour ses employés. D'ailleurs, c'est l'entreprise elle-même qui s'est occupée de toutes les démarches administratives, à commencer par l'autorisation de séjour de Jorge ; elle a également sélec-

tionné un choix de logements, d'écoles, des clubs de loisirs pour lui. Jorge estime qu'il a été très bien accueilli et que la qualité de vie est très agréable à Genève. Teresa est aussi latino-américaine. Elle était secrétaire dans son pays. Teresa n'a pas d'autorisation de séjour. Elle est entrée en Suisse par la frontière « verte ». Elle loge dans un studio qu'elle partage avec deux autres compatriotes et qu'elle sous-louent à quelqu'un. Ses amies l'ont initié au nettoyage selon les normes suisses et maintenant elle a trouvé un travail comme femme de ménage. La crainte principale de Teresa, outre les contrôles de police, est de tomber malade car, n'étant pas domiciliée en Suisse, elle n'a pas le droit de contracter une Assurance maladie et se trouve donc démunie face à ce risque.

Ces deux dernières situations reflètent les derniers changements dans la politique migratoire suisse. Il s'agit d'ailleurs d'une tendance que l'on observe également dans les autres Etats européens. On accepte les migrants provenant des pays du Sud, à condition qu'il s'agisse des personnes recrutées pour exercer des tâches hautement qualifiées, selon les critères de l'économie suisse. En revanche on précarise à l'extrême la fraction de la migration qui exerce les tâches les moins qualifiées.

Pour l'accueil des premiers on met à disposition à la fois des services publics et des agences privées. Pour les seconds, on ne met même plus en place un accueil bureaucratique et quasi militaire, comme ce fut le cas dans les années 1960, mais on privatise complètement celui-ci. Ces « sans papiers » doivent se débrouiller sans coûter à la collectivité !

En fait, on délègue le soutien des plus démunis à leurs proches et aux associations privées. C'est ce qui se passe aussi dans le cas de ceux qu'on appelle les « non entrée en matière (NEM) ». Ce sont des

requérants d'asile ne disposant pas de papiers d'identité et qui n'ont pas pu ou voulu prouver leurs origines. Pour les dissuader de rester en Suisse, on leur supprime toute aide sociale « normale ». Dans le meilleur des cas, ils ont une aide à la survie ou alors ce sont des associations privées qui prennent le relais.

Modifications des politiques migratoires et transformations de l'accueil

A travers ce parcours, forcément rapide et schématique, nous avons pu constater que l'accueil se modifie en fonctions des politiques d'admission, en lien avec la perception que l'on a de l'Autre et du sens de sa présence dans la société réceptrice.

Dans le cas suisse, on a pu observer plusieurs types d'accueil : la gestion standardisée d'un stock anonyme de passage, les rituels destinés à rendre invisible une masse perçue comme perturbatrice qui menace de s'installer, le développement pragmatique d'outils de soutien à une population qui connaît des problèmes d'adaptation à un nouveau milieu, l'affinement des moyens d'accueil aux migrants perçus comme proches et désirables en même temps que la mise en oeuvre des instruments de dissuasion pour les requérants d'asile perçus comme non désirables ; enfin, la poursuite d'un modèle différencié d'accueil selon les qualifications des migrants.

Un « impensé » traverse cependant ces types d'accueil : dans un monde organisé en Etats formellement souverains, la mobilité internationale dans le but de résider dans un autre Etat doit rester exceptionnelle. Ce qui apparaît comme évident au sein d'un espace national est perçu comme anormal dès que l'on traverse une frontière étatique. Dans ce cas, il faut montrer aux Etats de destination que l'on a de « bonnes rai-

sons » de se déplacer. Et, comme l'a bien mis en évidence Sayad (1991), le principe central de légitimation est l'utilité économique. Ce sont les intérêts économiques du moment qui définissent les catégories de population admissibles ainsi que les formes d'accueil acceptables.

Cette dimension se combine avec un axe qui relève davantage de l'idéologie de différents acteurs qui interviennent sur la scène politique et de leur capacité d'influence : groupes xénophobes et populistes, groupes de défense de droits de l'homme et humanitaires, ainsi que d'autres acteurs tentent de faire valoir leur image de l'Autre comme la seule légitime et tentent de définir les règles de ce qu'il faut faire ou ne pas faire en vue de son accueil.

Dans le cas helvétique, on observe une différenciation croissante de l'image de l'étranger selon ses origines géographiques, son niveau de qualification, sa religion, ou la voie qu'il a emprunté pour « justifier » son séjour en Suisse. La masse des étrangers perçus d'abord comme uniformément « lointains » se complexifie. Certains étrangers deviennent des « proches », au point qu'ils ne sont presque plus perçus comme des étrangers (ou alors que de manière très provisoire) et qu'on met tous les moyens nécessaires pour le meilleur accueil possible à leur égard. Il s'agit en particulier des ressortissants des Etats de l'Union européenne et des personnes avec des qualifications fortement demandées par les entreprises. D'autres, en particulier les demandeurs d'asile, incarnent la figure de l'étranger indésirable : on leur reproche non seulement d'être trop différents, mais surtout d'être là en se servant de manière détournée d'une voie de légitimation « noble », réservée à une minorité de persécutés politiques pour ouvrir une porte qui leur avait été fermée, celle de l'économie. C'est le cas, dans une moindre mesure, des « sans

papiers » : on peut difficilement nier leur utilité pour l'économie, mais on refuse de légitimer leur séjour en arguant que, du fait de leur manque de qualifications, leur « employabilité » à long terme n'est pas garantie (Bolzman, 2003).

Pour la première catégorie l'accueil est dissuasif et hostile. Tous les moyens sont mis à disposition pour rendre leur séjour le moins agréable possible : contrôle serré, promiscuité organisée de leur vie quotidienne, interdiction de travail, aide sociale minimum, limitation de la mobilité, etc. Pour la seconde, l'accueil est délégué à leur réseau et à des ONG : tant que les « sans papiers » sont socialement invisibles et qu'ils ne coûtent guère à la collectivité, on les tolère. D'une manière générale, les associations ont joué et jouent un rôle central en faveur d'une humanisation de l'accueil pour ces catégories.

Paradoxalement, une partie de ces étrangers « indésirables » et mal accueillis finiront par rester. Pour régulariser ou stabiliser leur situation on leur demandera d'être intégrés, alors que tout a été fait pour ne pas les intégrer. Une manière peut être, fort particulière, de reconnaître leurs mérites individuels.

Sur le plan plus général, comme nous l'avons relève ailleurs (Bolzman, 2002), la Suisse, ainsi que la majorité la majorité des Etats industrialisés, accentue la sélectivité géographique, ethnique et professionnelle des migrants aux frontières et élabore en même temps des politiques d'intégration qui se veulent plus égalitaires. La question qui reste posée est la suivante: quelle efficacité peuvent-elles avoir les politiques d'intégration lorsqu'en même temps on souligne, par le biais des politiques d'immigration et d'accueil, que certains migrants n'ont pas leur place dans la société du Nord ? ■

Références

- Bolzman, C. (1993), *Les métamorphoses de la barque. Les politiques d'asile, d'insertion et de retour de la Suisse à l'égard des exilés chiliens*, Genève, Les Editions IES.
- Bolzman, C. (2001), « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Le cas de la Suisse », *Sociologie et sociétés*, Vol. 33, N°2, 133-158.
- Bolzman, C. (2002), « La politique migratoire en Suisse : entre contrôle et intégration, *Ecarts d'identité*, N°99, 65-71.
- Bolzman, C. (2003), « Les Sans papiers : entre fonctionnalité économique et inexistence statutaire », Communication au Colloque international *L'inexistence sociale*, Université de Fribourg, 26-28 septembre.
- Bolzman, C. Fibbi, R. Vial, M. (1999) «Les Italiens et les Espagnols proches de la retraite en Suisse: situation et projets d'avenir», *Gérontologie et société*, N°91, 137-151.
- Elias, N. et Scotson, J. (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard (1^{re} éd. Anglaise, 1965).
- Kabi, V. (1991), « Une requérante d'asile parle » in Caloz-Tschopp, M.C. (Ed.), *Parole d'usagère*, Genève, Cahiers de l'Institut d'études sociales
- Melgar, F., *Album de Famille*, Lausanne, Climage, 1992.
- Parini, L. (1997), « La Suisse terre d'asile : un mythe ébranlé par l'histoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 13, 1, 51-69.
- Perregaux, C. et Togni, F. (1989), *Enfant cherche école*, Genève Ed. Zoé.
- Sayad, A. (1991), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.